

RESOLUTION 5.1
STRATEGIE DE L'ACCOBAMS (2014 – 2025)

La Réunion des Parties à l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente :

Rappelant l'Article III, paragraphe 8, sous-paragraphe a), b) et c) de l'Accord ACCOBAMS,

Rappelant la Résolution 4.24 « Stratégie de l'ACCOBAMS »,

Considérant que l'efficacité de l'ACCOBAMS et des Résolutions adoptées dans ce cadre seraient renforcés par l'élaboration d'une stratégie sur le long terme couvrant la période 2014-2025,

Accueillant favorablement le travail réalisé par le Groupe de Travail spécial dans la préparation d'une proposition de Stratégie qui englobe les résultats de l'évaluation de l'efficacité de l'Accord et les réflexions sur les points forts de l'Accord, ses faiblesses, ses potentialités et ses menaces,

Consciente que la mission de l'ACCOBAMS est de continuer à promouvoir et faciliter la coopération régionale à tous les niveaux en fournissant la meilleure expertise et les meilleurs standards et soutenant la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour conserver les cétacés dans la région,

Consciente également que, selon la vision de l'ACCOBAMS, les cétacés de la zone ACCOBAMS seront dans un état favorable de conservation, représentés par des populations saines et des habitats subissant un impact anthropique réduit au minimum, avec ACCOBAMS ayant un rôle clé au niveau régional en promouvant une collaboration régionale active,

Soulignant que l'objectif général de l'ACCOBAMS et ses objectifs spécifiques de soutien sont liés aux objectifs d'Aichi pour la Biodiversité (Décision X/10 de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique) et aux objectifs de la stratégie sur la Biodiversité de l'Union européenne (2010-2020),

Convaincue du besoin d'établir un Plan d'Action qui inclus un nombre d'activités en relation avec la bonne gestion de l'Accord et des efforts concrets de conservation des cétacés,

Soulignant l'importance de programmes de travail opérationnels pour la mise en œuvre de la Stratégie et d'une surveillance régulière de l'état de mise en œuvre de la Stratégie,

Soulignant également le besoin de développer des synergies avec les programmes de travail et les stratégies des autres Organisations pertinentes telles que la Convention mère sur les espèces migratrices (PNUE/CMS) et le développement d'un nouveau plan stratégique pour les espèces migratrices (2015-2023),

Recherchant des nouvelles sources de financement externe au travers de l'élaboration d'une stratégie de recherche de fonds et encourageant les Parties à apporter un soutien financier au niveau national et par le versement de contributions volontaires au Secrétariat,

1. *Décide d'adopter la Stratégie ACCOBAMS (2014- 2025) annexée à la présente Résolution ;*

2. *Appelle* les Parties de mettre en œuvre le Plan d'Action inclus dans la Stratégie ;
3. *Décide* que la mise œuvre de la Stratégie se base sur des programmes de travail opérationnels pour des périodes triennales en établissant de façon détaillé le Plan d'Action de la Stratégie ;
4. *Appelle* les Parties à surveiller l'état de mise en œuvre de la Stratégie au travers du suivi des Résolutions de l'ACCOBAMS et des programmes de travail opérationnels ;
5. *Demande* aux Parties de tenir compte de la Stratégie dans la préparation et la mise en œuvre de programmes de travail d'autres instruments pertinent pour la conservation des cétacés ;
6. *Invite* les Parties et mandate le Secrétariat à s'engager dans le processus d'élaboration du Plan stratégique pour la conservation des espèces migratrices 2015-2023, en vue de maximiser les avantages du nouveau plan pour la mise en œuvre de l'Accord ACCOBAMS et de sa Stratégie ;
7. *Mandate le* Secrétariat d'élaborer une stratégie de recherche de fonds.

ANNEXE
Stratégie de l'ACCOBAMS (Période 2014 - 2025)

Sommaire

Bref descriptif de l'ACCOBAMS	4
Résumé.....	5
1. Introduction	7
2. Méthodologie de la stratégie de développement	7
3. Bilan analytique des activités actuelles de l'ACCOBAMS	8
4. Mission.....	8
5. Vision	8
6. Objectifs	9
A. GESTION DE L'ACCORD	10
B. EFFORTS POUR LA CONSERVATION DES CETACES	12
7. Plan d'Action	14
A. GESTION DE L'ACCORD	14
B. EFFORTS POUR LA CONSERVATION DES CETACES	23
8. Mise en place et financement	37
9. Suivi et révision de la Stratégie.....	37
10. Appendices	38
<i>Appendice 1. Groupe de travail pour le développement de la Stratégie.....</i>	<i>38</i>
<i>Appendice 2. Participants aux ateliers régionaux impliqués dans le processus de développement de la Stratégie</i>	<i>39</i>
<i>Appendice 3. Résumé de l'évaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS pour la période 2002 – 2010.....</i>	<i>40</i>
<i>Appendice 4. Analyse SWOT de l'état actuel de l'ACCOBAMS</i>	<i>43</i>
<i>Appendice 5. Proposition d'un format de Programme de travail.....</i>	<i>47</i>

Bref descriptif de l'ACCOBAMS

Nom complet	Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente
Convention mère	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn)
Entrée en vigueur	1 ^{er} juin 2001
Couverture géographique	Toutes les eaux maritimes de la mer Noire et de la Méditerranée, et de leurs golfes et de leurs mers, et les eaux intérieures qui y sont reliées ou qui relient ces eaux maritimes ; La zone Atlantique adjacente à la mer Méditerranée située à l'ouest du détroit de Gibraltar.
Parties (23)	Albanie, Algérie, Bulgarie, Croatie, Chypre, Égypte, France, Géorgie, Grèce, Italie, Liban, Libye, Malte, Monaco, Monténégro, Maroc, Portugal, Roumanie, Slovénie, Espagne, Syrie, Tunisie, Ukraine
Partenaires (36) A partir de juillet 2013	Alnilam, Alnitak, Archipelagos Institute of Marine Conservation, ATUTAX, , BICREF - Biological Conservation Research Foundation, Blue World Institute of Marine Research and Conservation, , Laboratoire BREMA, Conservation Biology Research Group - Université de Malte, Conservation, Information et Recherche sur les Cétacés (CIRCE), Corsica Mare Osservazione, Fondation CRAM, Dipartimento di Scienze della Terra dell'Ambiente e della vita – DISTAV -), écoOcéan Institut, Société Européenne des Cétacés (ECS), Green Balkans, Groupe de Recherche sur les Cétacés (GREC), Fonds International pour la Protection des Animaux (IFAW), Israel Marine Mammal Research and Assistance Center (IMMRAC), IUCN – L'Union internationale pour la conservation de la nature, Morigenos - Société Slovène des Mammifères Marins, National Institute for Marine Research and Development "Grigore Antipa", Nature Trust, Ocean Care, Oceana Foundation, Musée Océanographique de Monaco, ORCA, Pelagos Cetacean Research Institute, Projet Ninam, , Souffleurs d'écume, Syrian Society for the Conservation of Wildlife (SSCW), Société suisse d'étude et de protection des cétacés (SCS), Tethys Research Institute, Turkish Marine Research Foundation (TUDAV), Université de Valence (Espagne), Whale and Dolphin Conservation Society (WDCS), WWF - Mediterranean Programme Office
Dépositaire	Principauté de Monaco
Siège du Secrétariat	Principauté de Monaco
Organisations ayant signé un Protocole d'accord (14)	Association « FLORA & FAUNA », Association Nationale de Développement Durable et la Conservation de la Vie Sauvage (ANDDCVS), Black Sea Council for Marine Mammals (BSCMM), Blue World Institute, l'ONG Green Balkans, Institute of Fish Resources, Varna, Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), Mare Nostrum, MedPAN, Le Conseil National de la Recherche Scientifique du Liban, National Institute for Marine Research and Development "Grigore Antipa", CAR/ASP, Tethys Research Institute, TUDAV.
Budget annuel moyen	325 000 EUR
Sources de financement	54 % de contributions volontaires, 44 % de contributions ordinaires, 2 % autres
Site web officiel	www.accobams.org

Résumé

La conclusion de l'accord ACCOBAMS résulte de la nécessité d'un outil permettant de promouvoir la conservation des cétacés par le biais de la coopération régionale. Au terme de 10 ans d'activités, la quatrième Réunion des Parties a décidé de développer une stratégie à long terme. Après presque 10 ans d'opérations la Quatrième Réunion des Parties a décidé de développer une stratégie à long terme.

Un groupe de travail extraordinaire a été formé pour élaborer un projet de stratégie à partir de l'analyse de l'efficacité de l'ACCOBAMS entre 2002 et 2010. Ce groupe de travail est constitué de 24 membres : le Bureau ACCOBAMS, les représentants des Parties, les partenaires, les consultants et le Secrétariat de la Convention de Bonn. Également présents, 20 participants aux ateliers régionaux chargés de représenter les Parties et les accords régionaux pertinents ont activement contribué à la rédaction de ce document stratégique.

La stratégie s'articule autour de sept éléments principaux : *Bilan analytique des activités actuelles de l'ACCOBAMS ; Mission de l'ACCOBAMS; Philosophie; Objectifs; Plan d'action; Mise en œuvre et financement; Suivi et révision de la stratégie.*

Le *bilan analytique des activités actuelles* comprend les résultats de l'évaluation réalisée sur l'efficacité de l'ACCOBAMS et le fruit de la réflexion des membres du groupe de travail sur les forces et les faiblesses de l'ACCOBAMS, mais aussi sur les opportunités et les menaces qui l'attendent (SWOT). L'analyse d'efficacité révèle que l'ACCOBAMS n'est pas parvenu à assurer le statut de conservation des populations de cétacés. En revanche, il a réussi à améliorer la coopération régionale en tissant des liens entre les scientifiques et en permettant aux pays dotés de moyens humains et financiers appropriés d'aider les pays aux capacités moindres ou inexistantes. En effet, la volonté d'apporter une assistance à des pays aux ressources moindres et la vive motivation des membres de la structure ACCOBAMS ressortent comme des atouts majeurs qui devraient former la clef de voute de cette stratégie. A contrario, sa principale faiblesse résiderait dans le soutien jugé insuffisant des parties prenantes, ce qui entraîne des défaillances au niveau de la conformité. Les meilleures opportunités à saisir naissent du besoin permanent de traiter les problématiques émergentes et d'exploiter le potentiel de synergies entre les accords internationaux existants et en vigueur. Quant aux défis à relever dans le futur, ils porteront sur la crise énergétique, l'instabilité politique qui perturbe certaines régions et la crise financière.

La finalité de l'ACCOBAMS, telle qu'elle est formulée dans sa Mission, est de continuer à promouvoir et à faciliter la coopération régionale à tous les niveaux, par le biais d'une expertise et de normes optimales et en impulsant la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires à garantir la conservation des cétacés dans cette région.

La *Philosophie* de l'ACCOBAMS consiste à assurer un statut de conservation satisfaisant des cétacés, ce qui se concrétisera par des populations en bonne santé et des habitats sains en atténuant l'impact néfaste de l'Homme, un objectif dont ACCOBAMS est l'acteur majeur à l'échelle régionale.

L'*Objectif* général de l'ACCOBAMS et ses 10 objectifs spécifiques sous-jacents ont été identifiés et associés aux Objectifs d'Aichi et aux Objectifs de la Stratégie 2010-2025 de l'UE en matière de biodiversité. L'Objectif général consiste à améliorer le statut de conservation actuel des cétacés et de leurs habitats dans le champ géographique d'application de l'ACCOBAMS d'ici 2023, et plus spécifiquement de parvenir à déclasser toutes les espèces régulièrement présentes et actuellement répertoriées comme étant « en danger » (EN) dans la Liste Rouge de l'UICN dans la catégorie « vulnérables » (VU), en s'appuyant sur ACCOBAMS et en veillant au « bon état écologique » (Good Environmental Status), comme énoncé dans la Directive-cadre de la stratégie pour le milieu marin, et ce au moins et selon le processus d'approche écosystémique mis en œuvre par le Plan d'Action pour

la Méditerranée pour les régions qui représentent des habitats essentiels. Les Objectifs spécifiques sont regroupés en deux volets : Gestion de l'Accord et Efforts pour la conservation des cétacés. Par la bonne gestion de l'accord, on entend améliorer la communication, accroître l'implication de tous les acteurs qui jouent un rôle clé dans l'action de l'ACCOBAMS, assurer la mise à disposition de fonds adéquats, améliorer la mise en conformité et contrôler la mise en œuvre des différentes mesures, ainsi que veiller à l'application des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes. Les efforts pour la conservation des cétacés sont ciblés sur l'amélioration des connaissances relatives à la condition des cétacés et à la réduction des pressions anthropiques, particulièrement celles inhérentes à l'interaction avec la pêche ainsi que la perte et la dégradation de l'habitat. Ils visent également à accroître la sensibilisation du public, à améliorer les capacités nationales et à conserver efficacement les habitats essentiels des cétacés.

Le *Plan d'action* compte 75 activités : 28 ciblées sur la bonne gestion de l'Accord et 47 dédiées aux efforts concrets pour la conservation des cétacés. La gestion des activités issues des accords a trait à l'information et à la communication, aux partenariats existants et à venir, aux nouvelles opportunités de financement, au respect du programme de travail et des résolutions, au suivi de l'efficacité globale et à l'entrée en vigueur d'extensions géographiques déjà adoptées et d'éventuelles extensions géographiques ultérieures. Les activités relatives à l'effort de conservation des cétacés sont regroupées en fonction des thèmes suivants : estimations et répartition des populations de cétacés, structure de la population, suivi du statut des cétacés, interaction avec la pêche, pollution chimique, bruit d'origine anthropique, collisions avec des navires, observation des cétacés, déchets marins, changement climatique, programmes de conservation des espèces, la problématique des animaux en captivité, la sensibilisation du public, réseaux de surveillance des échouages fonctionnels et interventions dans des situations d'urgence, utilisation de la photo identification, campagnes aériennes et bien d'autres, sans oublier les études de troisième cycle sur la conservation des cétacés et les aires marines protégées aux fins de conservation des cétacés.

La *mise en œuvre* de la Stratégie s'appuiera sur les programmes de travail opérationnel prévus pour des périodes de trois ans, parallèlement à l'élaboration plus détaillée du plan d'action stratégique. Les fonds alloués à l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, contributions volontaires) resteront des sources importantes de *financement*, mais l'attention devrait être davantage portée sur le recours au financement extérieur.

Le *Suivi* de la mise en œuvre de la Stratégie inclura une surveillance régulière de la mise en œuvre des programmes de travail opérationnel et de l'application des Résolutions. Une évaluation d'efficacité globale sera menée après 5 années de mise en œuvre et à la fin de la période stratégique et servira ensuite de base pour *réviser la Stratégie*.

1. Introduction

L'ACCOBAMS a été développé comme un outil de coopération pour la conservation des cétacés en mer Noire, en Méditerranée et dans les eaux atlantiques adjacentes. La conclusion de l'Accord résulte de consultations entre les Secrétariats de trois conventions : la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn) et la *Convention* relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne), dont le Comité permanent a décidé, en 1989, de créer un groupe informel sur les petits cétacés qui s'est réuni à Palma de Majorque en 1991 afin de rédiger un accord. La Convention de Bucarest sur la protection de la mer Noire contre la pollution a rejoint le groupe de convention ultérieurement. L'Accord était prêt à être signé à Monaco depuis le 24 novembre 1996 et il est entré en vigueur le 1er juin 2001.

Près de 10 ans plus tard, avec 23 parties et 36 partenaires, ACCOBAMS a mûri et a pu faire l'objet d'une évaluation pour déterminer si les efforts déployés avaient donné les résultats escomptés, pour savoir comment l'adapter et planifier des travaux supplémentaires de manière stratégique. À cet égard, la 4^{ème} Réunion des Parties à l'Accord a accepté de développer la stratégie de l'ACCOBAMS pour les dix prochaines années en tablant sur une approche participative (Résolution 4.24). Dans le cadre de ce processus, la nécessité d'une synergie avec d'autres mécanismes de planification stratégiques a été prise en compte. Cela concerne plus particulièrement la Convention sur le plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, les Objectifs d'Aichi et la Stratégie 2010-2020 de l'UE en matière de biodiversité. La période de mise en œuvre de la stratégie de l'ACCOBAMS chevauchera également le plan stratégique de la Convention de Bonn pour la période 2015-2023, qui devrait être adopté en 2014 lors de la Onzième Conférence des Parties.

2. Méthodologie de la stratégie de développement

Le processus de développement de la Stratégie a débuté en 2011 avec la **planification initiale** du processus lui-même, qui comprenait une proposition de mesures de développement en vertu de la Résolution 4.24., qui présente également un calendrier de la Stratégie et les tâches fixées. La proposition a été examinée par le Comité Scientifique, le Bureau et le Secrétaire Exécutif.

L'**évaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS** sur la période 2002-2010 a été préparée à l'aide des données existantes et, le cas échéant, d'entretiens avec les représentants concernés des organismes de l'ACCOBAMS ou d'autres parties prenantes. Ce document a servi de base au **groupe de travail chargé de l'élaboration de la Stratégie**. Celui-ci a réuni 24 membres, dont le coordinateur du Groupe de Travail, les membres du Bureau, les représentants du Comité Scientifique, les Parties intéressées ainsi que les partenaires et les consultants, sans oublier un représentant de la Convention de Bonn (Appendice 1). L'ensemble des Points Focaux, des Partenaires et d'autres participants intéressés pouvait librement prendre part à l'élaboration de la Stratégie de développement. Les membres du Groupe de Travail ont pu correspondre par messagerie électronique.

La coordination du Groupe de Travail a suivi différentes étapes en vue de l'élaboration du projet de Stratégie. Ce sont les représentants du Comité Scientifique, les Partenaires et les consultants qui y ont le plus activement participé. En outre, des ateliers animés d'une demi-journée ont été organisés en complément des ateliers régionaux en 2012, ateliers auxquels ont pris part les Points Focaux nationaux ou d'autres représentants des Parties et d'autres organisations (Appendice 2). Les participants ont été informés de l'évolution de l'élaboration de la Stratégie et ont activement débattu et proposé des activités destinées à représenter l'épine dorsale de la Stratégie. Toutes les suggestions et tous les commentaires ont été consignés dans le document de travail établi pour la Stratégie et ensuite envoyés aux membres du Groupe de Travail, à tous les Points Focaux et par la suite aux réunions du Comité Scientifique et du Bureau en vue de recueillir leur point de vue. .

Leurs commentaires ont par la suite été intégrés et la présente version du document a été placée sur le site ACCOBAMS pour consultation publique pendant un mois. Pendant cette période les commentaires du Secrétariat de la Convention de Bonn et de MedPAN ont été inclus dans le document présenté au Bureau étendu de l'ACCOBAMS. La Résolution sur la Stratégie est présentée à la 5eme Réunion des Parties pour approbation.

3. Bilan analytique des activités actuelles de l'ACCOBAMS

L'évaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS sur la période 2002 – 2010 (Résumé en Appendice 3) révèle que l'ACCOBAMS n'a que partiellement atteint son Objectif général : le statut de conservation des populations de cétacés reste médiocre, mais l'Accord a néanmoins contribué à une meilleure coopération régionale. À cet égard, ACCOBAMS a particulièrement renforcé les liens entre les scientifiques et permis aux pays dotés de ressources humaines et financières satisfaisantes d'aider ceux dont les moyens étaient insuffisants. Cet élément, associé à la vive motivation de certains membres de la structure ACCOBAMS, se présente comme un atout majeur et devrait former la clef de voute de cette stratégie selon le Groupe de Travail (Appendice 4). A contrario, ses principales faiblesses résulteraient du soutien jugé insuffisant des parties prenantes du secteur, d'un faible niveau de conformité et du modeste impact politique de l'Accord. Les opportunités extérieures majeures qui s'offrent à l'organisation naissent du besoin permanent de traiter des thématiques émergentes (telles que celles des déchets marins, du changement climatique) et d'exploiter le potentiel de synergies entre les accords internationaux existants et en vigueur en matière de conservation marine. La crise énergétique, qui tend à l'intensification d'activités en la matière, ainsi que l'instabilité politique qui perturbe certaines régions et la crise financière représentent autant de menaces ou de défis à prendre en compte.

4. Mission¹

« L'ACCOBAMS favorise et facilite à tous les niveaux une coopération régionale active, en fournissant à la fois l'expertise, les pratiques à prendre en considération et les normes pour la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente. »

5. Vision²

« Les populations de cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente se dirigeront vers un niveau de conservation favorable³, tant au niveau de la santé des populations que des habitats, subiront moins les effets négatifs dû à l'homme, et tout cela sera promu par une coopération régionale active facilitée par l'ACCOBAMS. »

¹ Référence – Rés. 4.24.

² Référence – Rés. 4.24.

³ La Directive "Habitats" de l'UE donne une définition de l'état de conservation favorable.

6. Objectifs

Objectif général	Résultats escomptés	Indicateurs de réussite	Lien avec la Stratégie Aichi ⁴ (but stratégique)	Lien avec la Stratégie sur la Biodiversité de l'UE pour 2020 ⁵ (Objectif)
Améliorer l'état de conservation des cétacés et de leurs habitats dans la zone ACCOBAMS ⁶ d'ici 2023	<p>L'état d'au moins toutes les espèces présentes régulièrement et inscrites comme En danger (EN)⁷ dans la liste Rouge de l'UICN soit rétrogradé au moins à la catégorie Vulnérable (VU), avec le soutien de l'ACCOBAMS,</p> <p>Parvenir à un „Bon Etat Ecologique“ (BEE) et maintenir à cet état au moins les aires représentant des habitats critiques pour les cétacés</p>	<p>Statut de la liste rouge UICN/ACCOBAMS des espèces de cétacés</p> <p>Etat de conservation des cétacés conformément à l'article 17 de la Directive Habitats de l'UE</p> <p>BEE conformément à la Directive cadre de l'UE « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)</p> <p>BEE selon l'approche écosystémique mis en œuvre par le Plan d'Action pour la Méditerranée</p>	<p>But stratégique B: Objectifs 6,8</p> <p>But stratégique C : Objectif 12</p>	Objectifs 1, 4 (action 14) et 6

⁴ <http://www.cbd.int/sp/targets/>

⁵ http://ec.europa.eu/environment/nature/biodiversity/comm2006/pdf/2020/1_EN_ACT_part1_v7%5B1%5D.pdf

⁶ mer Noire, mer Méditerranée et zone Atlantique adjacente

A. GESTION DE L'ACCORD

No.	Objectifs spécifiques	Résultats escomptés	Indicateurs de réussite	Lien avec la Stratégie Aichi (but stratégique)	Lien avec la Stratégie sur la Biodiversité de l'UE pour 2020 (Objectif)
A.1.	Améliorer la communication à tous les niveaux entre les différents organes de l'ACCOBAMS	Tous les organes de l'ACCOBAMS, les points focaux/de contact nationaux, les Partenaires, les autres institutions nationales pertinentes, les organisations et les experts nationaux ont connaissance des activités mises en œuvres par ou se rapportant à l'ACCOBAMS et échangent des informations précises.	Pourcentage d'institutions nationales compétentes et d'organisations impliquées / ou d'experts indépendants ayant connaissance des activités de l'ACCOBAMS ou liés à celles-ci Nombre d'informations précises ⁸ sur les problématiques émergentes échangées avec ou par le Secrétariat Permanent	Non applicable	Non applicable
A.2.	Renforcer la participation de toutes les principales parties prenantes dans les activités de l'ACCOBAMS, incluant l'ensemble des Pays riverains	Toutes les principales parties prenantes coopèrent avec l'ACCOBAMS notamment l'UE, la CGPM, l'OMI, les représentants de la Marine et ceux des industries d'exploration et d'exploitation du pétrole et du gaz Tous les Pays riverains deviennent des	Pourcentage des principales parties prenantes coopérant avec l'ACCOBAMS Le pourcentage d'Etats	But stratégique A: Objectif 4 et support au But stratégique E: Objectif 17	Objectif 1: Action 3

		Parties à l'ACCOBAMS	riverains ayant ratifié l'Accord		
A.3.	Assurer les fonds nécessaires, en particulier pour les activités de conservation	Le budget réel pour la conservation est augmenté et couvre au moins 50% des besoins	Pourcentage des activités de conservation réalisées	Non applicable directement, néanmoins support au But stratégique E: Objectif 20	Objectif 6: Action 18, Objectif 20
A.4.	Améliorer le niveau de mise en oeuvre et de conformité des Résolutions ACCOBAMS ainsi que le suivi de la progression	Niveau élevé de la mise en oeuvre des Résolutions ACCOBAMS (et de leurs contenus) par les Parties et de la mise en oeuvre des programmes de travail, à hauteur d'au moins 70%, la progression étant évaluée au moins 1 fois par triennium. L'efficacité de l'ACCOBAMS est améliorée de 50%	Pourcentage des résolutions et de la mise en oeuvre des programmes de travail évalué au moins tous les 3 ans Niveau général de l'efficacité de l'ACCOBAMS	Non applicable	Non applicable
A.5.	Assurer la mise en oeuvre des normes de l'ACCOBAMS pour la conservation des cétacés dans les zones adjacentes en étroite collaboration avec les autres instruments de la CMS	Les zones adjacentes mettent en oeuvre les normes de conservation de l'ACCOBAMS	Le pourcentage des Pays des zones adjacentes mettant en oeuvre des normes de l'ACCOBAMS Mises en oeuvre par les pays riverain non encore Parties à l'ACCOBAMS	Voir tout ce qui précède	Pas spécifiquement traité

⁸ dans un délai de 24 heures après l'événement

B. EFFORTS POUR LA CONSERVATION DES CETACES

No.	Objectifs spécifiques	Résultat escomptés	Indicateurs de réussite	Lien avec la Stratégie Aichi (but stratégique)	Lien avec la Stratégie sur la Biodiversité de l'UE pour 2020 (Objectif)
B.1	Améliorer les connaissances sur l'état des cétacés	<p>Suffisamment de données sont recueillies pour être en mesure d'inclure toutes les espèces Data Deficient dans l'une des catégories de l'UICN</p> <p>De nouvelles connaissances sur l'état d'autres espèces obtenues avec l'aide de l'ACCOBAMS</p>	<p>Mise à jour de la Liste rouge UICN/ACCOBAMS des espèces de cétacés menacés</p> <p>Nouvelle littérature, nouveaux articles parus ou autres références</p>	But stratégique E: Objectif 19	Objectif 1: Action 4
B.2	Réduire les pressions humaines sur les cétacés, notamment celles relatives aux interactions avec les pêcheries, la dégradation et la perte d'habitats	<p>Le taux de mortalité et le nombre d'animaux blessés par les activités humaines sont réduits d'au moins 30%</p> <p>Pas de redistribution des populations de cétacés liée aux pressions humaines</p>	<p>Les taux de mortalités et les cas d'animaux blessés en raison des activités humaines</p> <p>Les tendances de la redistribution des cétacés en relation avec l'impact anthropique</p>	But stratégique B: Objectifs 5,6 et 8	Objectif 4: Actions 14, 15 et Objectif 6; Action 17

B.3	Renforcer la sensibilisation du public pour les cétacés	Le grand public et les parties prenantes d'au moins 20% des Parties se sentent concernés par les cétacés et sont conscients de la nécessité de leur conservation à travers des activités soutenues par ou liées à l'ACCOBAMS	Sensibilisation du public et des autres parties prenantes concernées (indice de sensibilisation du public)	But stratégique A: Objectif 1	Objectif 1, Action 4
B.4	Améliorer les capacités des organisations et des experts nationaux	Experts/personnel qualifiés pour au moins deux thèmes en particulier dans les Pays du Sud de la Méditerranée et de la mer Noire	Pourcentage de personnel/experts formés par l' ACCOBAMS	But stratégique E: Objectif 19	Pas spécifiquement traité
B.5	Renforcer efficacement la conservation des habitats critiques des cétacés	L'état des cétacés est maintenu dans un état favorable ou amélioré dans au moins cinq zones contenant des habitats critiques avec un certain appui de l'ACCOBAMS	Niveau général de l'efficacité des aires protégées pour les cétacés	But stratégique C: Objectif 11	Objectif 1: Actions 1 and 2

7. Plan d'Action

A. GESTION DE L'ACCORD

A.1. Objectif spécifique : Améliorer la communication transversale ascendante et descendante au sein de l'ACCOBAMS en tant qu'organisation

No.	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ⁷	Niveau de priorité ^{8,9}	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
A.1.1. INFORMATION ET COMMUNICATION							
A.1.1.1.	Etablir des échanges réguliers de communication afin d'informer tous les organes sur les activités en cours, les possibilités de coopération, les appels à proposition pour des projets et toute autre information pertinente	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, Pays Parties, Partenaires	échange régulier de l'information	FA	En cours	Toutes les espèces	A.3
A.1.1.2.	Maintenir et mettre à jour régulièrement la base de données ¹⁰ de l'ACCOBAMS, y compris les informations relatives aux experts et aux scientifiques qui opèrent dans la région pour la conservation des	Secrétariat Permanent, Pays Parties, Comité Scientifique, Partenaires	Informations nouvelles et mises à jour dans la base de données de l'ACCOBAMS	FA	En cours	Toutes les espèces	-

⁷ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

⁸ Très élevé = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Elevé = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

⁹ La proposition de priorisation des niveaux est basée sur les résultats obtenus au cours des ateliers régionaux par les priorités souhaitées pour le prochain triennium et par les apports des membres du groupe de travail

¹⁰ Note: Le développement d'une base de données exhaustive est en cours d'élaboration et devrait être établie d'ici 2013 (y compris des informations sur les institutions, les projets, les experts, etc.)

	cétacés						
A.1.1.3.	Maintenir des échanges réguliers entre les organes de l'ACCOBAMS	Tous les Organes	Réunions régulières de tous les Organes (pour le CS et le Bureau, au moins deux fois par triennium)	FA	En cours	Toutes les espèces	A.3.
A.1.1.4.	Poursuivre l'organisation d'ateliers régionaux avec la participation des représentants des Pays Parties et introduire la participation de représentants du Comité Scientifique	Secrétariat Permanent, Pays Parties, Comité Scientifique	Des Ateliers régionaux une fois par triennium	FA	En cours	Toutes les espèces	A.4.
A.1.1.5.	Continuer à organiser des conférences biennales pour les Pays du Sud de la Méditerranée	Secrétariat Permanent, Unité Méditerranéenne de Coordination sous Régionale	Une Conférence biennale à chaque triennium	FA	En cours	Toutes les espèces	-
A.1.1.6.	Mettre à jour régulièrement le site internet de l'ACCOBAMS, en incluant les Newsletters	Secrétariat Permanent	Informations nouvelles et précises, disponibles sur le site internet	FA	En cours	Toutes les espèces	A.3.1.4.

A.2. Objectif spécifique : Renforcer l'implication de tous les acteurs clés dans le cadre des activités de l'ACCOBAMS

No.	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ¹¹	Niveau de priorité ¹²	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
A.2.1. PARTENARIATS EXISTANTS							
A.2.1.1.	Continuer une coopération active avec la CGPM	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique	Participation aux travaux des différents organismes de la CGPM/groupes de travail Projets communs	FA	En cours	DD,GM, OO, PP, SC, TT ¹³ (déprédation)	B.2.1.
A.2.1.2.	Démarrer une coopération plus active avec l'OMI	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique	Activités communes /projets communs	FA	Moyen - Elevé	Toutes les espèces	B.2.3., B.2.4.
A.2.1.3.	Intensifier la collaboration avec la CMS et les Accords de la CMS tels que ASCOBANS, en lien avec les Résolutions pertinentes et intensifier également les activités avec d'autres Accords relatifs à la protection de l'environnement et la conservation des espèces, comme la Convention de Barcelone, la CBI, etc	Secrétariat Permanent	Réunions régulières des Secrétariats Permanents Projets communs Groupes de travail communs sur des sujets particuliers (tels que les collisions avec	FA	Elevé	Toutes les espèces	B.2.2., B.2.3., B.2.4.

¹¹ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

¹² Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

¹³ DD=*Delphinus delphis* – Dauphin commun, GM=*Globicephala melas* – Globicéphale commun, OO=*Orcinus orca* – Orque, PP=*Phocoena phocena* – Marsouin commun, SC = *Stenella coeruleoalba* – Daphin bleu et blanc, TT=*Tursiops truncatus* – Grand dauphin,

			les navires avec la CBI, le bruit anthropique avec ASCOBANS, etc..)				
A.2.1.4.	Inclure des activités de conservation des cétacés dans les documents stratégiques et d'autres documents de planification des parties prenantes, telle que la Stratégie sur la Biodiversité de l'UE, les stratégies pour le milieu marin dans la zone de l'ACCOBAMS (DCSMM ¹⁴), la Stratégie de la CBD, le Plan Stratégique pour les Espèces Migratoires 2015-2023, le SAP BIO, la CGPM, l'OMI, le MedPAN, etc.	Secrétariat Permanent, Pays Parties	Les activités de conservation des cétacés prises en compte dans tous les documents stratégiques régionaux	FA	Elevé	Toutes les espèces	Toutes les activités B, A.3.
A.2.1.5.	Mobiliser plus activement les ONG internationales, régionales et locales pour faire du lobbying sur la conservation des cétacés au niveau décisionnel	Secrétariat Permanent, Partenaires	Communication régulière /réunion avec les représentants des ONG internationales	FA	Elevé	Toutes les espèces	-

¹⁴ Directive Cadre „Stratégie pour le Milieu Marin“ de l'UE

A.2.2. NOUVEAUX PARTENARIATS							
A.2.2.1.	Négocier l'adhésion de tous les Pays riverains à l'Accord	Secrétariat Permanent, Pays Parties	Tous les Pays riverains sont Parties de l'ACCOBAMS	FA	Très Elevé	Toutes les espèces	-
A.2.2.2.	Etablir un partenariat officiel avec l'UE, conjointement avec ASCOBANS et avec une possible assistance de la part de la CMS, en ayant un rôle de conseiller expert pour les questions relatives à la conservation des cétacés	Secrétariat Permanent, les Parties concernées, Partenariats	Accord officiel Participation aux instances pertinentes de l'UE Contribution à la détermination et au suivi du BEE (DCSMM) et à l'état de conservation favorable (DH) Projets communs	FA	Très Elevé	Toutes les espèces	B.1.1., B.1.2., B.1.5.
A.2.2.3.	Etablir un partenariat officiel avec l'OTAN - NURC	Secrétariat Permanent, Parties	Accord officiel Participation à des réunions Projets communs	FA	Elevé	Toutes les espèces	B.2.3.
A.2.2.4.	Etablir un partenariat officiel avec l'Association internationale des producteurs de pétrole et de gaz (OGP)	Secrétariat Permanent	Accord officiel Participation à des réunions Projets communs	FA	Elevé	Toutes les espèces	B.2.2., B.2.3.

A.2.2.5.	Etablir des liens avec le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM)	Secrétariat Permanent	Participation à des réunions Activités communes	FA	Moyen - Elevé	Toutes les espèces	B.1.2.
A.2.2.6.	Etablir des liens avec l'Association européenne de navigation de plaisance (EBA)	Secrétariat Permanent	Participation à des réunions Activités communes	FA	Moyen	Toutes les espèces	B.2.3., B.3.1.4.
A.2.2.7.	Etablir des liens avec l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme)	Secrétariat Permanent	Participation à des réunions Activités communes	FA	Moyen	Toutes les espèces	B.2.3., B.2.5.

A.3. Objectif spécifique : Assurer des financements appropriés, et notamment pour les activités de conservation des cétacés

N°	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ¹⁵	Niveau de priorité ¹⁶	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
A.3.1. NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT							
A.3.1.1.	Nommer, au Secrétariat, un Assistant responsable de la préparation / la mise en œuvre des projets et de la collecte de fonds	Pays Parties, Secrétariat Permanent	L'assistant responsable des projets et de la collecte de fonds est membre du personnel du Secrétariat Permanent	FA, CN	Elevé	Toutes les espèces	Toutes les activités B
A.3.1.2.	Analyser les sources de financement disponibles dans la région (fonds de l'UE, fonds privés etc.) et développer une stratégie de financement.	Secrétariat Permanent	Bilan sur les ressources de financements disponibles dans la région Stratégie de financement	FA	Très élevé	Toutes les espèces	Toutes les activités B
A.3.1.3.	Informier régulièrement les Pays Parties sur les appels à proposition pour des projets et les autres possibilités de financement	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, Partenaires	Information régulière par liste de diffusion par email	FA	En cours	Toutes les espèces	A.1.1.1., toutes les activités B
A.3.1.4.	Encourager le développement de projets multilatéraux/transfrontaliers	Secrétariat Permanent, Pays Parties, Partenaires, Comité Scientifique	Projets soumis à proposition et préparés avec l'aide des organes de l'ACCOBAMS	FA	Haut	Toutes les espèces	Toutes les activités B

¹⁵ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

¹⁶ Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en œuvre régulièrement durant tous les triennium

A.4. Objectif spécifique : Accroître le degré d'application des résolutions de l'ACCOBAMS et leur respect, et renforcer le suivi des progrès accomplis

No.	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus (produits)	Sources possibles de financement ¹⁷	Niveau de priorité ¹⁸	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
A.4.1. CONFORMITE AU PROGRAMME DE TRAVAIL ET AUX RESOLUTIONS							
A.4.1.1.	Evaluer l'état de la mise en oeuvre des programmes de travail et des résolutions par les Pays Parties, comme base pour établir le Programme de Travail du nouveau triennium	Secrétariat Permanent, Bureau, Comité de suivi	Evaluation de la mise en oeuvre des programmes de travail et rapports sur l'exécution des résolutions	FA	Haut	Toutes les espèces	A.1.1.4., Toutes les activités B
A.4.1.2.	Proposer des mesures correctives en cas de non-conformité et d'infractions	Comité de suivi	Proposition de mesures correctives	FA	Haut	Toutes les espèces	-
A.4.2. EVALUATION DE L'EFFICACITE GENERALE							
A.4.2.1.	Evaluer l'efficacité générale de l'Accord, au moins avant la révision de la Stratégie	Secrétariat Permanent, Assistance Extérieure	Evaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS	FA	Faible	Toutes les espèces	B.1.3., B.3.1.6., B.5.1.3.

¹⁷ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

¹⁸ Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

A.5. Objectif spécifique : Assurer l'application des normes de l'ACCOBAMS en matière de conservation des cétacés dans les zones adjacentes

No.	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ¹⁹	Niveau de priorité ²⁰	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
A.5.1. ENTREE EN VIGUEUR DES EXTENSIONS GEOGRAPHIQUES DEJA APPROUVEES							
A.5.1.1.	Renforcer la ratification par les Pays Parties de l'amendement concernant l'extension de la zone de l'Accord en Atlantique	Dépositaire, Pays Parties	L'amendement est entré en vigueur	CN	Très élevé	Toutes les espèces	-
A.5.2. POTENTIELLES EXTENSIONS GEOGRAPHIQUE							
A.5.1.2.	Analyser la plus-value de l'extension aux zones adjacentes, plus précisément l'extension en mer Rouge	Secrétariat Permanent, Pays Parties Concernés, Comité Scientifique, Autres experts	Proposition de nouvelles actions relatives à l'extension de l'Accord	FA, CN	Moyen	Toutes les espèces	-

¹⁹ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

²⁰ Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

A. EFFORTS POUR LA CONSERVATION DES CETACES

B.1. Objectif spécifique : *Approfondir les connaissances relatives au statut des cétacés*

No.	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ²¹	Niveau de priorité ²²	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
B.1.1. ESTIMATION DES POPULATION DE CETACES ET DISTRIBUTION							
B.1.1.1.	Entreprendre 2 suivis exhaustifs de l'abondance et de la distribution des cétacés en mer Méditerranée en utilisant, quand cela est possible, une prospection aérienne	Secretariat Permanent de l'ACCOBAMS, Comité Scientifique, Pays Parties, Partenaires, CAR/ASP (Unité Méditerranéenne de Coordination sous Régionale), UICN, Agence Française des AMP, Autres experts	Rapport de l'étude sur la distribution et l'abondance des cétacés dans la partie Ouest, Centrale, Sud et Est de la mer Méditerranée, qui se base sur les résultats de la campagne	FA, FE, CN	Très élevé	Toutes les espèces	B.1.3.
B.1.1.2.	Aider au développement et à la mise en œuvre des projets de prospection sous régionaux (transfrontaliers) sur l'abondance et de la distribution dans les zones où la prospection aérienne n'est pas possible	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, autres experts, Pays Parties	Rapport de l'étude sur la distribution et l'abondance des cétacés qui se base sur les résultats de la campagne	FA, CN	Très élevé	Toutes les espèces	B.1.3.

²¹ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

²² Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

B.1.1.3.	Entreprendre une 2 ^{ème} campagne de prospection de l'abondance et de la distribution des cétacés en mer Noire ²³	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, Pays Parties, Partenaires, autres experts, Commission pour la mer Noire (Unité de Coordination sous Régionale pour la mer Noire)	Rapport de l'étude sur la distribution et l'abondance des cétacés en mer Noire qui se base sur les résultats de la 2 ^{ème} campagne	FA, CN, FE	Faible	Toutes les espèces de la mer Noire	B.1.3.
B.1.2. STRUCTURE DES POPULATIONS							
B.1.2.1.	Mettre en oeuvre des priorités pour la structure des populations, tenant compte de l'analyse sur les lacunes	Comité Scientifique, Partenaires, Autres experts, CBI, ASCOBANS	Analyses/études sur la structure des populations	FA, FE	Elevé-Moyen	Toutes les espèces	-
B.1.3. SUIVI DE L'ETAT DES CETACES							
B.1.3.1.	Suivre, sur une base triennale, les tendances de mortalité et des cas d'animaux blessés en raison d'activités humaines en utilisant les outils existant (tel que MEDACES),	Secrétariat Permanent, CAR/ASP (Unité Méditerranéenne de Coordination sous Régionale), Pays Parties	Rapport sur les tendances de mortalité	FA, CN, FE	En cours	Toutes les espèces	A.4.2.1., B.2.1. – B.2.7.
B.1.3.2.	Evaluer l'Etat de menace selon l'UICN des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS et mettre à jour régulièrement	Comité Scientifique, Partenaires, UICN, autres experts	Rapports sur l'évaluation des menaces Mises à jour disponibles sur le site Internet de l'UICN et de l'ACCOBAMS	FA, FE	Très Elevé	Toutes les espèces	B.1.1., B.1.2., toutB.2.
B.1.3.3.	Préparer des livres rouges pour les cétacés de la zone	Comité Scientifique, Partenaires, UICN,	Livres rouge des cétacés	FA, FE	Elévé	Toutes les	Voir ci-dessus

²³ Note: La première campagne est programmée pour l'été 2013, et ne couvre que 25% de la surface de la mer Noire. Dans le cas où le soutien financier de l'ACCOBAMS et un soutien additionnel extérieur est assuré, la prospection pourrait être étendue à l'ensemble de la mer Noire. L'activité décrite ici tient compte de ce scénario. Dans le cas où cela ne pourrait pas se faire, deux prospections de la mer Noire devraient être planifiées durant la période de la Stratégie.

	de l'ACCOBAMS	autres experts				espèces	
B.1.3.4.	Évaluer l'état de conservation favorable des cétacés dans toute la zone ACCOBAMS (en lien avec l'obligation de reportage de la Directive Habitat de l'UE)	Comité Scientifique, Partenaires, autres experts	Rapport sur l'état des cétacés	FA, FE	Élevé	Toutes les espèces	Voir ci-dessus

B.2. Objectif spécifique : Réduire les pressions humaines sur les cétacés, et notamment, celles provoquées par les captures accidentelles, la dégradation et la perte d'habitats (pollution)

No.	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ²⁴	Niveau de priorité ²⁵	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
B.2.1. INTERACTION AVEC LES PECHERIES (PRISES ACCIDENTELLES et DÉPRÉDATION)							
B.2.1.1.	Evaluer l'impact des prises accidentelles de la déprédation des cétacés en mer Méditerranée et dans la zone Atlantique adjacente. Proposer des mesures d'atténuation qui se focalisent sur des zones pilotes, à travers le projet commun CGPM / ACCOBAMS, ²⁶	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, Pays Parties en collaboration avec la CGPM	Analyse des prises accidentelles des cétacés en mer Méditerranée et proposition de mesures d'atténuation	FE, CN	Très élevé - Elevé	DD, GM, OO, PP, SC, TT (déprédation)	B.1.3., A.2.1.1.
B.2.1.2.	Préparer une stratégie pour réduire les prises	Secrétariat Permanent de	Stratégie pour la réduction des prises	FE, CN	Elevé-Moyen	Voir ci-dessus	A.2.1.1.

²⁴ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

²⁵ Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

²⁶ La mise en oeuvre du projet a débuté en 2012

	accidentelles en mer Méditerranée et dans la zone Atlantique adjacente, se basant sur les résultats du projet commun de la CGPM /ACCOBAMS	l'ACCOBAMS, Comité Scientifique	accidentelles en mer Méditerranée et dans la zone Atlantique adjacente				
B.2.1.3.	Participer au projet de recherche et de conservation de l'UE, sur les incidences des activités de pêche pour la population des cétacés de la mer Noire (2012-2014), concernant les impacts des activités de pêche sur les cétacés et la préparation d'un projet de stratégie visant à réduire les prises accidentelles en mer Noire et dans les eaux adjacentes.	Autres experts, Commission pour la mer Noire (Unité de Coordination sous Régionale pour la mer Noire), Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, Pays Parties	Analyse des prises accidentelles des cétacés en mer Noire Stratégie de réduction des prises accidentelles pour la mer Noire	FE, CN	Très élevé	Toutes les espèces de la mer Noire	A.2.1.1.
B.2.1.4.	Etablir un lien avec le système de reportage sur les prises accidentelles de l'UE	Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS, Comité Scientifique	Système commun de collecte de données	FE, CN	Elevé	Cf 2.1.2.	A.2.2.1., A.2.2.5.
B.2.2. POLLUTION CHIMIQUE							
B.2.2.1.	Evaluer l'impact de la pollution chimique sur les cétacés	Comité Scientifique, autres experts	Evaluation de l'impact de la pollution chimique sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	FA, FE	Moyen	Toutes les espèces	B.1.3., A.2.1.3.

B.2.3. BRUIT D'ORIGINE ANTHROPIQUE							
B.2.3.1.	Identifier les "points chauds" d'interactions liées au bruit d'origine anthropique de la zone ACCOBAMS	Comité Scientifique, autres experts, Partenaires	Recensement des "points chauds"	FA, FE	Très élevé	Toutes les espèces, en particulier ZC, PM ²⁷	A.2.2.2., A.2.2.4.
B.2.3.2.	Contrôler toutes les activités incluant une composante bruit dans la région	Secrétariat Permanent, Pays Parties	Recensement(s) des activités incluant une composante bruit	FA, CN, FE	Très élevé	Toutes les espèces	A.2.1.3., A.2.2.2., A.2.2.3., A.2.2.4., A.2.2.6.
B.2.3.3.	Cartographier et développer un système de surveillance du bruit ambiant en mer, en particulier dans les habitats critiques	Comité Scientifique, autres experts, Partenaires	Carte du bruit ambiant en mer Protocole(s) de surveillance	FA, FE	Elevé	Toutes les espèces	Voir ci-dessus
B.2.3.4.	Elaborer et mettre à jour des lignes directrices plus détaillées afin d'atténuer les impacts du bruit d'origine anthropique, en se basant sur des lignes directrices existantes	Secrétariat Permanent, ASCOBANS, autres experts	Lignes directrices révisées permettant d'atténuer les impacts du bruit d'origine anthropique	FA, FE	Elevé	Toutes les espèces	Voir ci-dessus

²⁷ PM = *Physeter macrocephalus* – Cachalot, ZC = *Ziphius cavirostris* – Baleine à bec de Cuvier

B.2.4. COLLISION AVEC LES NAVIRES							
B.2.4.1.	Identifier les zones représentant un haut risque de collision entre les cétacés avec les navires dans la mer Méditerranée	Comité Scientifique, autres experts, Partenaires, Pays Parties	Recensement des zones à haut risque de collision entre cétacés et navires	FA, FE	Moyen	BP, PM ²⁸	A.2.1.2.
B.2.4.2.	Promouvoir des mesures d'atténuation, notamment, l'utilisation du système REPCET par les compagnies de navigation de la région	Secrétariat Permanent, Partenaires, Pays Parties	Tous les navires et bateaux fréquentant des zones habitées par des grandes baleines sont équipés du système REPCET ou équivalent	FA, FE	Elevé	BP, PM	A.2.1.2.
B.2.5. OBSERVATION DES CETACES							
B.2.5.1.	Promouvoir l'utilisation du label Pelagos/ACCOBAMS pour l'observation des cétacés	Secrétariat Permanent, Sanctuaire Pelagos, Partenaires, Pays Parties	Tous les Etats ayant une industrie intensive d'observation des cétacés utilisent le système de label	FA, FE	-Moyen - Faible	Toutes les espèces	-
B.2.5.2.	Revoir les lignes directrices sur l'observation des cétacés lorsque de nouvelles informations sont disponibles, inclure des protocoles de collecte de données	Comité Scientifique	Lignes directrices révisées sur l'observation des cétacés	FA	En cours	Toutes les espèces	A.2.2.6.
B.2.5.3.	Évaluer et surveiller les activités d'observation des cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	Comité Scientifique Secrétariat, Parties	Evaluation des activités d'observation des cétacés avec des protocoles de surveillance	FA	En cours	Toutes les espèces	-

²⁸ BP= *Balaenoptera physalus* – Rorqual commun, PM = *Physeter macrocephalus* – Cachalot

B.2.6. DEBRIS MARINS							
B.2.6.1.	Evaluer l'impact des „filets fantômes“ sur les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	Secrétariat Permanent, autres experts	Evaluation de l'impact des filets fantômes sur les cétacés	FA, FE	Elevé	Toutes les espèces	B.1.3.
B.2.6.2.	Evaluer l'impact de l'ingestion des sacs plastiques, des microplastiques et autres matériaux en plastique par les cétacés, en collaborant avec les initiatives déjà existantes, comme celle de la CBI	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, MedPol, CBI	Evaluation de l'impact des matériaux plastiques sur les cétacés	FA, FE	Elevé	Toutes les espèces	B.1.3.
B.2.7. CHANGEMENT CLIMATIQUE							
B.2.7.1.	Evaluer l'impact du changement climatique sur les cétacés et identifier des espèces indicatrices, en collaborant avec les initiatives déjà existantes, comme celle de la CBI, de l'UICN, de la CGPM etc.	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, Partenaires (UICN), autres experts, CBI, CGPM	Evaluation de l'impact du changement climatique sur les cétacés	FA, FE	Faible	Toutes les espèces	B.1.3.
B.2.8. PLANS DE CONSERVATION DES ESPECES							
B.2.8.1.	Réviser le plan régional de conservation des cétacés de la mer Noire, en collaboration avec les parties prenantes appropriées	Commission pour la mer Noire (Unité de Coordination sous Régionale pour la mer Noire), Secrétariat Permanent, autres experts, Pays Parties	Le plan régional pour la conservation des cétacés de la mer Noire est révisé	FA, FE	Elevé	Toutes les espèces de la mer Noire	B.2.1., B.2.2., B.2.3., B.2.6.
B.2.8.2.	Finaliser les plans de conservation pour le rorqual commun, le grand dauphin et la baleine à bec de Cuvier	Comité Scientifique, Partenaires, autres experts	Plans de Conservation	FA	Elevé	BM, TT, ZC	B.1.1., B.2.3., B.2.4

B.2.8.3.	Aider au développement et à la mise en œuvre des plans d'action nationaux, en particulier dans les pays du Sud de la Méditerranée et de la Mer Noire	Secrétariat permanent, CAR/ASP, Commission pour la Mer Noire (Unité de Coordination sous Régionale pour la Mer Noire), Comité Scientifique, autres experts	Plans d'action national	FA	Elevé	Toutes les espèces	B.1.1., B.2.1.
B 2.9 Problématique des animaux en captivité							
B.2.9.1	Évaluer et surveiller les spécimens en captivité dans la zone ACCOBAMS	Secrétariat, Unité de Coordination sous Régionale, Parties, Partenaires, autres experts	Évaluation des spécimens en captivité	FA	En cours	Toutes les espèces, en particulier TT de mer Noire	

B.3. Objectif spécifique : Renforcer la sensibilisation du public pour les cétacés

No.	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ²⁹	Niveau de priorité ³⁰	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
B.3.1. SENSIBILISATION DU PUBLIC							
B.3.1.1.	Etablir une journée ACCOBAMS pour les cétacés et promouvoir sa célébration annuelle	Secrétariat Permanent, Partenaires, Pays Parties	La journée ACCOBAMS pour les cétacés célébrée régulièrement dans la zone	FA, CN	Moyen	Toutes les espèces	-

²⁹ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

³⁰ Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

B.3.1.2.	Utiliser des nouveaux outils de communication avec le public via le site internet de l'ACCOBAMS, comme les réseaux sociaux, les applications pour Smartphones, les applications Google etc.,	Secrétariat Permanent, Partenaires	Echanges par l'intermédiaire des réseaux sociaux Nouvelles applications	FA	Moyen	Toutes les espèces	-
B.3.1.3.	Entreprendre des activités de sensibilisation du public en ciblant les futures générations (enfants), tout en utilisant plusieurs outils (concevoir une partie du site internet de l'ACCOBAMS qui sera dédiée aux enfants, promouvoir des kits éducatifs ³¹ etc.)	Secrétariat Permanent, Partenaires	Site internet de l'ACCOBAMS modifié, avec une section spéciale pour les enfants Kit éducatif distribué aux personnes pertinentes	FA, CN	Moyen	Toutes les espèces	B.4.3.
B.3.1.4.	Promouvoir la conservation des cétacés lors de différents événements tels que la Réunion des Parties de l'ACCOBAMS ou d'autres Accords internationaux pertinents, le Congrès Mondial de l'UICN, Le Forum des AMP en Méditerranée promu par le MedPAN, des salons avec la participation de tour-opérateurs, de représentants de la navigation de plaisance ou de la pêche	Secrétariat Permanent, Partenaires, Pays Parties	Manifestations parallèles telles que conférences, expositions	FA	En cours	Toutes les espèces	A.1.1.4.

³¹ Note: Le kit éducatif sera produit pour 2013

	sportive etc.						
B.3.1.5.	Informers régulièrement les médias sur les activités de conservation des cétacés et sur les autres aspects du travail de l'ACCOBAMS	Secrétariat Permanent, Partenaires, Pays Parties	Communiqués de presse, mise à jour régulière du site internet	FA, CN	En cours	Toutes les espèces	-
B.3.1.6.	Organiser des enquêtes sur la sensibilisation du public	Secrétariat Permanent, autres experts, Pays Parties	Instructions et format des enquêtes Rapport de l'enquête	FA	Elevé	Toutes les espèces	A.4.2.1.

B.4. Objectif spécifique : Améliorer les capacités des organisations et des experts nationaux

N°	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ³²	Niveau de priorité ³³	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
B.4.1. RESEAUX D'ECHOUAGES FONCTIONNELS ET REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE							
B.4.1.1.	Entreprendre des formations systématiques dans la zone de l'ACCOBAMS sur les nécropsies, les échouages vivants et sur les réponses aux situations d'urgence	Secrétariat Permanent, Partenaires	Formation de participants des Pays Parties où des besoins ont été identifiés	FA, CN	En cours	Toutes les espèces	B.1.3.1.
B.4.1.2.	Etablir des listes (sous) régionales de diffusion des participants aux réseaux d'échouage, afin de faciliter l'échange des informations, notamment pour la région du sud de la Méditerranée	Secrétariat Permanent, Pays Parties	échange régulier d'informations sur les échouages	FA, CN	En cours	Toutes les espèces	A.1.1.1., B.1.3.1.
B.4.1.3.	Etablir un groupe d'intervention d'urgence pour conseiller les Pays Parties et développer des protocoles opérationnels	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, Partenaires	Nomination d'un Groupe régional opérationnel d'intervention d'urgence	FA	Très élevé	Toutes les espèces	B.1.3.1.
B.4.2. CAPACITE A UTILISER LA PHOTO IDENTIFICATION DES CETACES ET A ENTREPRENDRE DES PROSPECTIONS AERIENNES							
B.4.2.1.	Entreprendre des formations systématiques sur l'utilisation de la photo-identification et la réalisation de prospections aériennes pour les	Secrétariat Permanent, Partenaires, MedPAN	Formation de participants des Pays Parties où des besoins ont été identifiés	FA, FE	Moyen	Toutes les espèces	B.1.1.

³² FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

³³ Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

	professionnels des cétacés et les non-professionnels (notamment les praticiens des AMP)						
B.4.2.2.	Fournir du matériel de photo-id aux Pays Parties ayant moins de capacités	Secrétariat Permanent	Pays Parties disposent de matériel	FA, FE	Moyen	Toutes les espèces	B.1.1.
B.4.2.3.	Promouvoir et faciliter le transfert des connaissances, comme la participation à des projets spécifiques d'experts moins expérimentés au côté de chercheurs expérimentés etc.	Secrétariat Permanent, Partenaires	Experts formés grâce à leur participation à des projets spécifiques	FA, CN	Faible - Moyen	Toutes les espèces	B.1.1.
B.4.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES SUR D'AUTRES QUESTONS CONCERNANT LA CONSERVATION DES CETACES							
B.4.3.1.	Faciliter l'organisation de voyages d'étude et de formations avec la participation des gestionnaires d'aires marines protégées des aires contenant des habitats critiques pour les cétacés dans des zones similaires en utilisant de bonnes pratiques de gestion	Secrétariat Permanent, MedPAN, Pays Parties	Participation d'experts à des voyages d'étude/formations favorisés par l'ACCOBAMS	FA	En cours	Toutes les espèces	B.5.1.
B.4.3.2.	Permettre au personnel chargé de la conservation des cétacés de travailler sur des questions pertinentes au sein du Secrétariat de l'ACCOBAMS	Pays Parties, Secrétariat permanent	Personnel formé à la conservation des cétacés mandaté par les Pays Parties	FA, CN	En cours	Toutes les espèces	
B.4.4. CONSERVATION DES CETACES ET PROGRAMMES D'ETUDES SUPERIEURES							
B.4.4.1.	Introduire des modules sur la conservation des cétacés dans les programmes universitaires	Secrétariat Permanent, Partenaires	Programmes universitaires de troisième cycle qui incluent des modules pour	FA, CN, FE	En cours	Toutes les espèces	

	existants		la conservation des cétacés				
--	-----------	--	--------------------------------	--	--	--	--

B.5. Objectif spécifique : Améliorer l'efficacité de la conservation des habitats essentiels des cétacés

N°	Activité	Organe(s) responsable(s)	Résultats attendus	Sources possibles de financement ³⁴	Niveau de priorité ³⁵	Espèces ciblées	Liens avec d'autres activités
B.5.1. AIRES PROTEGEES POUR LES CETACES							
B.5.1.1.	Mettre à jour régulièrement la liste avec les aires contenant des habitats critiques pour les cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS	Comité Scientifique, Partenaires, autres experts	Listes des aires contenant des habitats critiques pour les cétacés	FA	Elevé	Toutes les espèces	B.1.1.
B.5.1.2.	Développer des outils pour une gestion adéquate des aires contenant des habitats critiques, ainsi qu'une évaluation de l'efficacité de cette gestion en utilisant des exemples de bonne pratique	Secrétariat Permanent, MedPAN, Comité Scientifique, autres experts	Lignes directrices sur une gestion adéquate des aires contenant des habitats critiques	FA	Elevé	Toutes les espèces	B.2.
B.5.1.3.	Evaluer l'efficacité des aires protégées contenant des habitats critiques pour les cétacés en utilisant les initiatives existantes (notamment celles du MedPAN dans ce contexte) dans les cinq ans après l'adoption de la Stratégie	Secrétariat Permanent, Comité Scientifique, autres experts, CAR/ASP (Unité de Coordination sous Régionale pour la Méditerranée), MedPAN	Evaluation de l'efficacité des aires protégées pour les cétacés, principalement au regard de leur contribution à l'obtention/au maintien d'un statut de conservation favorable	FA, FE	Elevé	Toutes les espèces	A.4.2.1.

³⁴ FA = Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires octroyées par un ou des Pays spécifique(s) au budget de l'Accord) ; CN = cofinancements nationaux/contributions en nature par une aide logistique etc., FE = Financements Extérieurs

³⁵ Très haut = l'activité devrait être complétée avant la fin du premier triennium, Haut = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du premier triennium/début du second, Medium = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du second triennium/début du troisième, Faible = l'activité devrait être complétée d'ici la fin du troisième triennium/début du quatrième, En cours – pour les activités mises en oeuvre régulièrement durant tous les triennium

8. Mise en place et financement

La stratégie sera mise en œuvre au travers des programmes de travail opérationnels, pour des périodes triennales. Les programmes de travail seront coordonnés par le Secrétariat Permanent et préparés avec une coopération active de tous les organes de l'ACCOBAMS, des Pays Parties et des parties prenantes. Les programmes de travail intégreront des activités plus détaillées pour la Stratégie (chapitre sur le Plan d'Action), notamment en ce qui concerne les aspects concrets des responsabilités, les sources de financement et l'estimation des coûts (Annexe 5).

Les Fonds de l'Accord (Fonds d'Affectation Spéciale, Contributions Volontaires) représentent une source stable de financement qui sera utilisée pour la gestion de l'Accord et dans une certaine mesure pour les activités concrètes de conservation des cétacés. Cependant, pour une mise en œuvre réussie de la Stratégie, en particulier les grands projets prévus dans le cadre des efforts pour la conservation des cétacés (i.e prospections appropriées), il est essentiel d'utiliser des financements extérieurs tels que les fonds de l'UE, des financements privés, etc. Les cofinancements nationaux / contributions en nature, sont attendus comme aide logistique pour la mise en œuvre de certaines activités.

9. Suivi et révision de la Stratégie

Le suivi de l'exécution de la stratégie comprendra un suivi régulier des programmes de travail opérationnels et de la mise en œuvre des Résolutions (comme précisé à la section A.4. du Plan d'Action). L'efficacité générale sera évaluée au moins à la fin de la période couverte par la Stratégie, et servira de base pour sa révision. En cas de nouvelles tendances et d'évolutions, l'évaluation de l'efficacité pourra être entreprise après 5 ans de mise en œuvre de la Stratégie, saisissant l'occasion des ateliers régionaux triennaux, et à la fin de la période des 12 ans. La décision sera prise, par la Réunion des Pays Parties ou par la Réunion du Bureau après consultation des organes des autres organes de l'ACCOBAMS.

10. Annexes

Annexe 1. Groupe de travail pour le développement de la Stratégie

Coordinateur: Ana Štrbenac (Croatie)

Partenaires et consultants	
Ana CANADAS	ALNILAM (Partenaire ACCOBAMS)
Adriana VELLA	BICREF (Partenaire ACCOBAMS)
Dani KEREM	ICRAM (Partenaire ACCOBAMS)
Alexandre GANNIER	GREC (Partenaire ACCOBAMS)
Léa DAVID	EcoOcéan Institute (Partenaire ACCOBAMS)
Margi PRIDEAUX	Migratory Wildlife Network
Sarah MUSCAT	Nature Trust (Partenaire ACCOBAMS)
Niki ENTRUP	Consultant
Renaud de STEPHANIS	Department of Conservation Biology and CIRCE (Partenaire ACCOBAMS)
Ayaka OZTURK	TUDAV (Partenaire ACCOBAMS)
Points Focaux ACCOBAMS	
Mahmoud FOUAD	Égypte
Carmen MIFSUD	Malte
Celine VANKLAVEREN	Monaco
Membres du Comité Scientifique	
Alexei BIRKUN	Président du CS de l'ACCOBAMS
Giuseppe NOTARBARTOLO DI SCIARA	Task manager/ Ancien Président
Greg DONOVAN	Représentant de la CBI
Simone PANIGADA	Représentant de l'ECS
Membres du Bureau	
Cyril GOMEZ	Président de l'ACCOBAMS (Monaco)
Andrej BIBIC	Slovénie
Volodymyr DOMASHLINETS	Ukraine
Gaby KHALAF	Liban
Marina SEQUEIRA	Portugal
CMS	
Heidrun FRISCH	ASCOBANS Coordinateur, chargé des Mammifères Marins pour CMS

Annexe 2. Participants aux ateliers régionaux impliqués dans le processus de développement de la Stratégie

Samia BENSMAIL	ALGERIE
Tihomira SLAVEYKOVA	BULGARIE
Ana STRBENAC	CROATIE
Mahmoud FOUAD	EGYPTE
Martine BIGAN	FRANCE
Hélène LABACH	FRANCE
Zurab GURIELIDZE	GEORGIE
Eleni TRYFON	GRECE
Robert GIANGRECO	ITALIE
Gaby KHALAF	LIBAN
Ibrahem BENAMER	LIBYE
Carmen MIFSUD	MALTE
Florence DESCROIX-COMANDUCCI	MONACO
Abderraouf BENMOUSSA	MAROC
Marina SEQUEIRA	PORTUGAL
Camelia DUMITRACHE	ROUMANIE
Andrej BIBIC	SLOVENIE
Isabel LÓPEZ PÉREZ	ESPAGNE
Olga LAMAS	ESPAGNE
Mohamed HAMANI	TUNISIE
Mohamed Nejmeddine BRADAI	TUNISIE
Ayaka Amaha OZTURK	TURQUIE (Observateur)
Volodymyr DOMASHLINETS	UKRAINE
Alexei BIRKUN	Comité Scientifique ACCOBAMS
Marie-Christine GRILLO-COMPULSIONE	Secrétariat ACCOBAMS
Chedly RAIS	Secrétariat ACCOBAMS
Valeria ABAZA	Commission de la Mer Noire – Secrétariat Permanent
Lobna BEN NAKHLA	CAR/ASP

Annexe 3. Résumé de l'évaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS pour la période 2002 – 2010³⁶

L'évaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS a été effectuée en utilisant la méthodologie de l'évaluation de l'efficacité dans la gestion des espèces. Des documents déjà produits, élaborés pour la plupart dans le cadre de l'ACCOBAMS, fournissent suffisamment d'informations pour cette évaluation. Certaines de ces informations ont été fournies par le Secrétaire Exécutif, d'autres par l'actuel et l'ancien Président du Comité Scientifique et enfin par l'Unité de Coordination sous-Régionale – CAR/ASP.

Les populations de cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (zone de l'ACCOBAMS) constituent la principale valeur de cet Accord. Son objectif principal est de maintenir un statut favorable de conservation dans cette zone grâce à des efforts régionaux coordonnés.

Le **contexte** des opérations de l'ACCOBAMS est plutôt complexe. Les activités humaines représentent les menaces principales pour les populations de cétacés dans la zone de l'ACCOBAMS ; les plus significatives sont les interactions avec les pêcheries, principalement en raison des captures accidentelles mais aussi en raison de la dégradation et de la détérioration de l'habitat. Il existe au moins 10 groupes de parties prenantes dans la zone de l'ACCOBAMS, ACCOBAMS appartenant au groupe relatif à la protection et à la conservation de l'environnement. Les pêcheurs, la marine marchande, la navigation de plaisance et la marine militaire sont les parties prenantes ayant le plus d'impacts sur les populations de cétacés mais aussi la plus grande influence politique. Les protecteurs de l'environnement et les écologistes sont plus actifs, plus motivés et détiennent des ressources humaines importantes, mais ont moins d'influence au niveau politique. Bien que la législation internationale relative à la conservation des cétacés soit bien implantée, sa mise en œuvre reste faible.

La pertinence du **plan de gestion pour l'ACCOBAMS** n'est que partielle. Aucune stratégie à long-terme n'a été élaborée, seuls des programmes de travail à moyens termes ont été adoptés régulièrement (pour chaque triennium). Les parties prenantes, bien qu'elles y soient invitées, ne participent pas toutes activement au processus de prise de décisions, et notamment les représentants de certains secteurs importants. Ces programmes ne sont également pas reliés à d'autres plans régionaux ou d'autres stratégies. Par ailleurs, ils ne sont pas clairement structurés. Le manque d'indicateur de suivi représente un problème pour l'évaluation de leur niveau de mise en œuvre, ainsi que de leur efficacité en général.

Les **apports** humains au niveau de la structure de l'ACCOBAMS semblent assez satisfaisants, en particulier ceux du Comité Scientifique au sens large. Les Partenaires de l'Accord ont aussi joué un rôle important à cet égard. Deux facteurs ont été problématiques : - d'un côté, la discontinuité de la composition du Secrétariat de l'ACCOBAMS, à l'exception du Secrétaire Exécutif, et le manque d'investissement, de la plupart des représentants régionaux, pour les travaux du Comité Scientifique. Ce dernier a aussi une part de responsabilité, pour ne pas avoir su utiliser le potentiel des différents scientifiques et experts nationaux. Les besoins financiers à la fois liés aux aspects administratifs et à la gestion générale, ont été satisfait, notamment grâce au soutien de Monaco. Presque tous les Etats Parties ont désignés des Points Focaux ou des contacts nationaux. Ce sont généralement des fonctionnaires de rang intermédiaire qui en dehors des tâches qu'ils doivent accomplir pour l'ACCOBAMS doivent gérer une multitude d'autres activités. Bien que les coûts pour le personnel des Etats Parties s'occupant de l'Accord ne soient pas financés par le budget de l'ACCOBAMS, leur existence est importante pour la bonne mise en œuvre des activités du programme de travail. Les Pays Parties ont peu d'agents consacrés à cet effet, et plus particulièrement dans le Sud de la mer Méditerranée et dans les pays de la mer Noire.

³⁶ Štrbenac A. (2012). Evaluation of the ACCOBAMS effectiveness for the 2002 – 2010 period

Le **processus de mise en œuvre** des programmes de travail n'a été réalisé que partiellement. Les informations de base nécessaires à la mise en œuvre des activités, et à la planification de celles à développer dans le futur, étaient à peine suffisantes mais utiles. La plupart des études ont été programmées au niveau régional, en particulier pour les estimations exhaustives des populations ; moins d'attention a été apportée aux études socio-économiques. La planification ayant été effectuée sans leur participation, certaines parties prenantes n'ont pas participé à la mise en œuvre des programmes de travail. En outre, aucun suivi de la mise en œuvre des programmes de travail n'a été réalisé dans cette phase, ceci en raison de l'absence d'indicateurs et de programmes de suivi.

L'évaluation des **résultats** montre qu'entre 2002 et 2010, 55 % des activités des programmes de travail ont été menées à bien, alors que 37 % n'ont pas démarré. Le Comité Scientifique et le Secrétariat Permanent de l'ACCOBAMS étaient en charge de la mise en œuvre de la plupart de ces activités. Il convient de souligner le faible soutien financier pour des actions de conservation, seulement 26 % de ces besoins ont été couverts, lié au manque de capacités humaines des organes de l'ACCOBAMS et des Pays Parties. L'Observation des Baleines est, parmi les activités, la mieux mise en œuvre avec un taux de 50%. Les autres activités telles que la mise en place des réseaux d'échouage, les banques de tissus, les activités de renforcement des capacités et enfin le groupe d'intervention d'urgence ont été mises en œuvre à de niveaux différents. Les activités relatives aux interactions avec les pêcheries sont les activités les moins mises en œuvre.

Dans le cadre de la bonne exécution de l'Accord ACCOBAMS, plusieurs résolutions relatives à la conservation des cétacés ont été adoptées, y compris des lignes directrices pour faciliter et standardiser la mise en œuvre des meilleures pratiques disponibles. Selon l'analyse relative à l'exécution des dispositions prévues par ces résolutions, environ 38 % ont été mises en œuvre au moins en partie par les Pays Parties. Le taux moyen de mise en œuvre des résolutions s'élève à environ 44%. Celles qui ont été les mieux mises en œuvre concernent la captivité des cétacés et les interactions avec les pêcheries, contrairement à celle relative au bruit d'origine anthropique. Bien que les programmes de travail s'appuient sur les résolutions adoptées, les dispositions de ces résolutions sont formulées en général en termes de recommandations ou de lignes directrices et ne précisent pas de délais. Ceci se traduit par un écart au niveau de la mise en œuvre de thématiques comparables. L'Espagne, l'Italie, la Croatie, le Portugal et la Principauté de Monaco ont atteint le meilleur niveau de mise en œuvre, par rapport aux autres Pays Parties. Par ailleurs, l'Italie, l'Espagne, la France et Monaco ont également versé d'importantes contributions volontaires, permettant d'exécuter un certain nombre d'activités de conservation pour les cétacés et de fournir une assistance aux Pays Parties avec moins de capacités. L'état de mise en œuvre de l'ACCOBAMS n'est pas connu pour la Grèce et la Libye, ces deux Etats Parties ne participant pas activement aux travaux de l'ACCOBAMS.

Le niveau de réalisation des objectifs spécifiques est sensiblement plus bas que le taux de mise en œuvre des programmes de travail. L'absence d'indicateurs clairs pour ces objectifs spécifiques et le manque de données ont rendu, en général, leur évaluation difficile. En outre, des liens peuvent être envisagés entre les activités prévues pour le programme de travail et la réalisation des objectifs visés. Plusieurs objectifs n'ont pu être évalués, en raison de l'absence d'indicateurs de suivi ; il s'agit de la sensibilisation du public et de l'état des habitats critiques. Parmi les objectifs spécifiques, celui qui a été le mieux atteint est l'augmentation des capacités humaines en termes d'acquisition de connaissances.

L'ACCOBAMS a atteint partiellement son objectif global et les **résultats** escomptés. Bien que l'état de conservation des populations de cétacés reste encore faible, mais l'ACCOBAMS a contribué activement à l'amélioration de la coopération régionale. A cet égard, l'ACCOBAMS a particulièrement participé à améliorer les échanges entre les scientifiques et a également permis aux Etats ayant de bonnes capacités humaines et financières d'aider ceux n'ayant pas ces capacités.

Les principaux **atouts** de l'ACCOBAMS sont les suivants:

- son cadre institutionnel bien établi ;
- la grande motivation de certains membres de ses structures, des représentants de ses Pays Parties et de ses Partenaires ;
- son important niveau d'expertise et de connaissance ;
- les contributions financières de certains Etats comme l'Espagne, la France, l'Italie et Monaco, ainsi que leur volonté d'aider les Etats avec moins de capacités ;
- la quantité de travail accompli jusqu'à présent, notamment en ce qui concerne les lignes directrices et les pratiques élaborées pour couvrir toutes les questions afférentes à la conservation des cétacés ;
- l'existence d'une planification du travail.

Les principales **faiblesses** de l'ACCOBAMS sont les suivantes :

- une position politique faible ;
- des capacités humaines et financières limitées, notamment celles des Etats Parties ;
- l'absence de transparence dans la sélection des membres du Comité Scientifique ;
- la non utilisation de l'expertise de certains scientifiques et experts locaux ;
- le manque d'implication de plusieurs Pays Parties, et en particulier ceux avec des habitats critiques pour certaines espèces ;
- les faibles échanges entre les points focaux nationaux et les organes de l'ACCOBAMS.
- le manque de participation active de l'Union Européenne et des représentants des autres parties prenantes (pêcheurs, marine marchande, navigation de plaisance, marine militaire etc.) ;
- le manque d'implication et de participation du public et des générations futures ;
- l'absence d'une stratégie à long terme et de programme visant à évaluer le niveau de mise en œuvre des activités planifiées.

Les principales recommandations générales visent à atténuer les faiblesses en s'appuyant sur les éléments forts ; elles incluent :

- l'amélioration des capacités humaines et financières, à travers la recherche de nouvelles sources de financement et l'augmentation des capacités des Secrétariats concernés ;
- l'utilisation plus régulière des scientifiques et experts locaux, et l'assurance d'un meilleur échange des informations entre les Pays Parties et les organes de l'ACCOBAMS entre chaque session ;
- l'accroissement de la coopération avec les autres parties prenantes (en particulier l'Union Européenne) au niveau régional, à travers une officialisation des relations et une participation conjointe à des projets ;
- l'amélioration de la mise en œuvre des résolutions de l'ACCOBAMS, à travers la mise en place de mécanismes de contrôle similaires aux systèmes d'ouverture de dossier (case file) et du renforcement des échanges avec les Pays Parties à travers l'organisation périodique des ateliers régionaux ;
- l'amélioration de la sensibilisation du public, à travers l'organisation de campagnes en collaboration avec les Partenaires ;
- l'amélioration de la planification existante grâce au développement d'une stratégie à long terme ;
- la modification des documents de planification existants et le développement de programmes de suivi à la fois pour la mise en place de programmes de travail et pour l'évaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS avant toute nouvelle planification à long terme.

Annexe 4. Analyse SWOT de l'état actuel de l'ACCOBAMS

No.	Atouts	Score (1-5) ³⁷
S.1	Membres très motivés au sein de la structure de l'ACCOBAMS, en particulier le Secrétaire Exécutif et son équipe, l'ancien Président et la plupart des membres du Comité Scientifique, plusieurs Pays Parties actifs ainsi que des partenaires (essentiellement des ONG),	4,71
S.2	La volonté des pays financièrement solides comme l'Italie, Monaco, la France et l'Espagne de contribuer à la mise en œuvre des activités de conservation et ainsi d'aider les pays avec moins de ressources	4,71
S.3	Les connaissances et compétences importantes, en particulier au sein du Comité Scientifique dont certains membres ont un savoir-faire de renommée mondiale,	4,28
S.4	L'existence d'un mécanisme qui implique le secteur civil directement au sein l'ACCOBAMS (le statut de partenaire),	4,00
S.5	Une structure organisationnelle de l'ACCOBAMS établie et opérationnelle, constituée de tous les organes de l'ACCOBAMS	3,83
S.6	L'existence d'un plan de travail, comme modèle de base pour l'organisation,	3,57
S.7	Des partenariats stratégiques, déjà mis en place, avec des organisations régionales représentant les pêcheurs et le transport maritime, tels que la CGPM et l'OMI	3,57
S.8	Des partenariats stratégiques avec des Accords Régionaux compétents pour la conservation de la biodiversité marine telles que la Convention de Barcelone et la Convention de Bucarest (lien avec les Unités de Coordination Sous-Régionale),	3,43
S.9	- De nombreuses Résolutions élaborées et adoptées, y compris des documents techniques, qui aident les Parties à traiter, de la meilleure façon standardisée possible, les principales questions relatives à la conservation des cétacés,	3,43

³⁷ Score : de 1 à 5; 1 = non approprié,

2 = faible importance

3 = important

4 = importance élevée

5 = importance très élevée

No.	Faiblesses	Score (1-5)
W.1	Le soutien insuffisant de certaines parties prenantes clés telles que l'Union Européenne et les représentants de la marine militaire, des industries d'exploitation de pétrole et de gaz,	4,71
W.2	Le faible niveau de conformité aux dispositions prévues dans les Résolutions adoptées par les Parties,	4,55
W.3	Le faible pouvoir politique de l'ACCOBAMS en tant qu'Organisation	4,33
W.4	Le manque de financement des activités de conservation au niveau de l'ACCOBAMS	4,28
W.5	Persistance d' impacts négatifs des activités humaines sur les cétacés, en particulier les prises accidentelles ainsi que la perte et la dégradation de l'habitat	4,00
W.6	Un manque de connaissances sur l'état des cétacés dans la région (distribution, abondance, menaces)	4,00
W.7	Un manque de ressources humaines et financières, en particulier dans le sud de la Méditerranée et dans certains pays de la mer Noire	3,85
W.8	Un échange d'information faible entre les Points Focaux nationaux / Points de Contact, le Secrétariat et les autres organismes dans l'ACCOBAMS, entre chaque intersession,	3,71
W.9	L'absence d'évaluation de l'efficacité de l'ACCOBAMS, outil qui permettrait d'adapter la gestion actuelle avec plus de précision,	3,71
W.10	Un échange d'information faible entre les Points Focaux nationaux / Points de Contact et les autres parties prenantes (les autorités compétentes, des ONG) au sein de chaque Pays Partie,	3,57
W.11	L'insuffisance des échanges et de la continuité avec d'autres Accords de la CMS, similaires ou se chevauchant,	3,43
W.12	L'absence d'un suivi défini et régulier de la mise en œuvre de la stratégie de l'ACCOBAMS et de ses programmes de travail	3,43
W.13	Nombre de scientifiques et experts locaux ne sont pas inclus dans les travaux de l'ACCOBAMS	2,85

No.	Opportunités	Score (1-5)
O.1	La demande de traiter avec plus d'attention les questions émergentes relatives aux cétacés (débris marins, changement climatique etc.),	3,57
O.2	Compléter le travail avec les efforts d'organisations de conservation régionales connexes, afin d'assurer une conservation plus complète de la biodiversité marine,	3,57
O.3	Un partenariat stratégique avec d'autres organismes pertinent de la société civile,	3,43
O.4	La perception humaine, généralement positive, des cétacés, comme potentiel à utiliser pour la promotion de leur conservation,	3,28
O.5	Les générations futures constituent un potentiel important pour s'assurer le soutien du public dans le futur,	3,14
O.6	La nécessité d'une plus grande expertise en matière de normalisation des pratiques et des processus mis en œuvre au niveau régional pour la conservation des cétacés,	3,14
O.7	L'extension de la couverture géographique de l'Accord à la mer Rouge, en tant que mer adjacente,	3,00
O.8	Le besoin de l'assistance technique / du savoir-faire des pays de l'UE qui doivent s'acquitter des obligations stipulées dans les directives de l'UE - en particulier la directive Habitats, la Directive Cadre Stratégie Milieu Marin,	3,00

No.	Menaces ou / défis	Score (1-5)
T.1	La crise de l'énergie déclencherait une amplification des activités qui affectent déjà les cétacés, comme l'exploration et l'exploitation des ressources pétrolière et gazière en mer profonde,	4,14
T.2	L'instabilité politique dans certaines régions ou certains pays, affectant la coopération transfrontalière à tous les niveaux (entre les scientifiques, les décideurs, etc), en particulier dans la Méditerranée orientale,	3,85
T.3	La crise financière contribuant au déclin des financements nationaux et autres sources de financement dédiés la conservation de la nature,	3,71
T.4	L'accroissement des différences régionales / nord-sud etc.,	3,57
T.5	La diminution des capacités des Parties due à la crise financière,	3,43
T.6	Trop de demandes de financements, en particulier auprès des institutions gouvernementales à travers des demandes concurrentes d'autres Accords de la CMS, similaires ou se chevauchant,	3,14

Annexe 5. Proposition d'un format de Programme de travail

Titre des groupes des principaux objectifs spécifiques (ex. B. Efforts pour la conservation des cétacés)

Titre du groupe d'activités (ex. B.1.1. Estimations des populations de cétacés et distribution)						
Activité spécifique dans la Stratégie de l'ACCOBAMS (ex. B.1.1.1. Entreprendre un suivi exhaustif...)						
Résolutions pertinentes:						
Action	Sujet principal	Sujet (s) participant à la mise en œuvre	Résultats	Calendrier	Coûts estimés	Ligne(s) budgétaire(s)